

Séance du 30 avril 2019

L'An deux mil dix-neuf, le trente avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, en date du 24 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN.

PRESENTS : Mrs MARTIN Bernard, ALLOY Jean-Claude, CARTE Jacques, CHAPELLE Daniel, DAFFIX Roland, LEHOURS Jean-Michel, MONGIS Gérard, Mmes BALICHARD Valérie, DENIS Annie, JOBERT Martine, JUILLARD Brigitte MAILLARD Claudette.

ABSENTS : Mmes CHARTIER Nathalie, GIRAUDET Laurette, LAURENT Laëtitia, Mrs CONFESSON Bruno, LAJOIE Patrick, excusés.

POUVOIR : M. MARTIN Bernard (Pouvoir de Bruno CONFESSON).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

1. FINANCES

→REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT demandes de dégrèvement de facture.

Annie DENIS, adjointe aux finances, donne lecture de la liste des demandes de dégrèvement de la redevance assainissement, à savoir :

NOM	N° FACTURE	Imputation 70611 H.T	Imputation 706121 H.T	TVA	MOTIF
LINDRON Didier	618	275.28	53.28	32.85	FUITE EAU DEGREVEMENT
AMAR Jean-Michel	16	1038.81	201.06	123.98	FUITE EAU DEGREVEMENT
CHOMONT Sébastien	229	75.33	14.58	8.99	ERREUR FACTURATION
TOTAL		1389.42	268.92	165.82	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte d'accorder les dégrèvements aux trois redevables mentionnés ci-dessus.

→SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Annie DENIS, adjointe aux finances, fait part de la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Amicale des Sapeurs- Pompiers de Montmarault pour l'organisation du congrès départemental des sapeurs- pompiers de l'Allier. Au courrier est joint le budget prévisionnel de la manifestation du 16 juin 2019. Le bureau municipal propose la somme de 500€.

Valérie BALICHARD n'est pas contre cette subvention, il est à noter que l'ensemble des infrastructures de la commune sont réservées ce jour- là aux pompiers, tout est mis en œuvre pour un bon déroulement. Cependant, elle trouve dommage que pour le téléthon par exemple, aucun geste ou action ne soit fait de la part de l'amicale des sapeurs-pompiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€ à l'Amicale des Sapeurs -Pompiers de MONTMARAULT.

La dépense sera prise à l'article 6574 sur la ligne « Divers ».

→LOTISSEMENT PRES DE LA GARE I :

Annie DENIS, adjointe aux finances, rappelle à l'assemblée que le lotissement PRES DE LA GARE I est clôturé depuis le 1^{er} janvier 2018. Aussi, elle propose sa dissolution à compter de cette même date.

Le Conseil Municipal valide la clôture et la dissolution du lotissement PRES DE LA GARE I à compter du 1^{er} janvier 2018.

2. PERSONNEL

→EMPLOIS SAISONNIERS :

Monsieur le Maire informe que lors de la commission du personnel du 15 avril dernier, 6 candidatures ont été examinées. Parmi celles-ci, deux étaient de communes voisines, il restait 4 candidatures Montmaraultoise.

Les critères de choix ont été rappelés :

- Avoir entre 16 et 18 ans
- Eviter de travailler 2 années consécutives
- Résider à Montmarault
- En cas de choix, privilégier les candidatures approchant les 17/18 ans, ce qui permet aux plus jeunes de pouvoir postuler l'année suivante.

Une fois ces critères validés, la Commission a convenu de partir sur une période d'embauche de 11 semaines (du 2 juillet au 31 août).

Les contrats seront établis en précisant la durée de la période d'essai. (Période dont la durée sera en conformité avec la législation).

La commission propose au conseil municipal de retenir 4 candidats, à savoir :

- Du 17 juin au 5 juillet : BLANCHET Azélie
- Du 8 juillet au 26 juillet : DIAT Cyril
- Du 22 juillet au 9 août : MAILLARD Evan
- Du 12 août au 30 août : DEZULIER Léo

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne son accord,
- décide de modifier le tableau des effectifs en ajoutant 1 adjoint technique à temps complet du 17 juin au 30 août 2019, et deux adjoints techniques du 22 juillet au 26 juillet 2019.
- demande à Monsieur le Maire d'établir un contrat de travail pour les périodes concernées.

→Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place de la part liée au niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions (IFSEE) au niveau du RIFSEEP par délibération du 13 juin 2017. La commission du personnel propose la mise en place de la deuxième partie du RIFSEEP c'est-à-dire la Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA).

Le montant individuel versé à l'agent est compris selon un coefficient pouvant varier entre 0 et 100% du montant maximal.

Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :

- la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public,
- sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail,
- sa connaissance de son domaine d'intervention, sa capacité à s'adapter aux exigences du poste, sa capacité à coopérer avec des partenaires internes ou externes,
- son implication dans les projets du service ou sa participation active à la réalisation des missions rattachées à son environnement professionnel. Rien ne fait obstacle à ce que l'investissement collectif d'une équipe autour d'un projet porté par le service soit pris en considération dans l'attribution du complément annuel.

- Modalités de versement, de retenue pour absence ou de suppression

La part liée à la manière de servir sera versée annuellement en une fraction, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Le coefficient attribué sera revu annuellement à partir des résultats des entretiens d'évaluation.

Modalités de versement du CIA : le montant du CIA est proratisé en fonction du temps de travail.

Les absences :

- Maintien dans les proportions du traitement : congés de maladie ordinaire, congés pour accident de service, trajet, maladie professionnelle, congés de maternité, paternité ou d'adoption, ASA syndicale ou autre (mariage, décès...)

- Pas de droit à maintien : congés de grave ou longue maladie, congés de longue durée, grève et suspension.

Attribution : l'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

Article 1er:

D'instaurer le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon les modalités définies ci-dessus.

Article 2:

D'autoriser M le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du CIA.

Article 3:

De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Article 4 :

La présente délibération s'appliquera à compter du 1^{er} mai 2019.

→INFO :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion de la commission du personnel du 15 avril dernier, l'appel à candidature a été lancé auprès d'Emploi Territorial, du Pôle Emploi et par affichage sur le panneau municipal.

Pour rappel : Trois agents partent en retraite (2,5 ETP) mais 2 agents à temps complet seront recrutés. Un courrier sera adressé au Comité Technique Paritaire pour avis.

Cet appel concerne le remplacement de :

- le remplacement de Luc BOISSON (retraite au 31/12/2019) poste à pourvoir au 1/10/2019,
- le remplacement de Sylvain BOLATON (retraite au 1/11/2019) et Pascal MARTIN (retraite au 1/04/2020) poste à pourvoir au 1/11/2019.

L'assemblée générale du personnel est fixée au mardi 28 mai 2019 à 17h30 au Relais de l'Amitié.

3. POINT SUR LES TRAVAUX

Jean-Claude ALLOY fait un point sur les travaux en cours de la liaison Batardeau/Camus de Richemont/Pôle Social. Actuellement, le chantier avance rapidement, les murs sont posés, les enrobés sont en cours. Ensuite vers le 19 mai ce sera le tour de l'aire de camping-cars et le pôle social. Semaine 20, le plateau rue de la République sera mis en œuvre. Les plantations autour des parkings seront mises en place à l'automne.

Bernard MARTIN précise que la 3^{ème} phase du CCAB sera lancée après les congés d'été .

4. POINT SUR LES ECOLES ET RAPPORT D'ACTIVITE SRPIC ET SIESS

Valérie BALICHARD, adjointe aux affaires scolaires, informe le CM des prévisions de la rentrée scolaires 2019/2020 : 81 élèves en maternelle et 104 en élémentaires. Une enseignante part à la retraite au niveau de la maternelle. Pas de fermeture de classe.

Elle présente ensuite au conseil municipal pour information les rapports d'activité SRPIC et du SIESS 2018.

5. TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU et ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Maire relate l'instruction de la Préfète du 29 octobre 2018 concernant la mise en œuvre de la loi du 3 août 2018 relative au transfert de la compétence "eau" et "assainissement" aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2020.

Par décision des conseils municipaux, les communes membres ont la possibilité de s'opposer à ce transfert à condition d'atteindre une minorité de blocage égale à 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la Communauté de communes. Dans ce cas, le transfert de la compétence est repoussé au 1er janvier 2026.

Au regard de la complexité et des enjeux pour gérer cette compétence, et conformément aux dispositions législatives, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reporter la date de ce transfert.

Le conseil municipal délibère favorablement sur la proposition de Monsieur le Maire pour surseoir au transfert de la compétence "eau" et "assainissement".

6. PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite des agents du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et qu'à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal des 13 mars 1986, 23 août 2004 et 28 février 2012 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,
- s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de

suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent

▪ au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :

▪ demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

1- chemin rural de Montmarault aux Violettes

3- chemin rural de l'ancienne ligne

4- chemin de la Mouthière à la Garenne

5- chemin de l'Étang de Mazelier

7- chemin rural dit Rue de l'Ane

▪ demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

01- prolongement du chemin rural de Montmarault aux Violettes déjà inscrit

8- chemin de l'Étang Miquet

9- chemin de la Croix Titot

10- chemin de Concize à Sazeret

▪ demande le déclassement du PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :

2- chemin vicinal ordinaire n°30 de Sazeret à Montmarault (goudronné)

003- partie goudronnée du chemin rural de l'ancienne ligne

6- chemin des Crenons aux Comblettes (goudronné)

007- partie goudronnée du chemin rural dit Rue de l'Ane

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.



7. QUESTIONS DIVERSES

↳ **Bernard MARTIN** informe le conseil du départ de Madame Francoz, Directrice de la maison de retraite, poste paru sur l'ARS et le CNG – 2 candidatures reçues – entretiens en cours

Visite de la préfète et de la sous préfète – accueil par les adjoints – parcours en ville avec visite de l'ECC, passage au groupe scolaire, réunion et visite du chantier APRR, rue Pasteur et Batardeau, réunion avec les responsables du CADA + visite chez un couple de réfugiés
Elections européennes le 26 mai – inscription pour la tenue de bureau de vote
Date des prochains conseils municipaux : 11 juin, 30 juillet et 03 septembre

↳ **Brigitte JUILLARD** : Une/des habitant(e)s ont évoqué des chutes sur le parvis de l'église – il est préposé à ces personnes de se présenter en mairie pour échanger sur les circonstances et les conséquences exactes

↳ **Jean-Claude ALOY et Jean Michel LEHOURS** ont été formés à la manipulation / mise à jour du nouveau site de la mairie. Beaucoup de travail de tri puis de transfert de données reste à faire avant la bascule définitive et la clôture du site actuel

↳ **Valérie BALICHARD** : Suite à plusieurs demandes d'associations extérieures à Montmarault, concernant la location du stade et des vestiaires, propose qu'ils soient loués au même tarif que la halle des sports en précisant dans le règlement intérieur que cela ne peut se faire que pour des activités n'étant pas amenées à endommager la pelouse – avis favorable du conseil

Le 50ème anniversaire, les 29 et 30 juin, de la pétanque sera l'occasion d'inaugurer le totem, la municipalité ayant ses propres invités à cette cérémonie qui se déroulera le 30 juin il est proposé de partager les frais du vin d'honneur avec l'association – celle-ci ayant déjà financé les boissons, la mairie offre le pâté aux pommes de terre – manifestation le 30/06 prochain
Valérie Balichard communique quelques chiffres du rapport d'activité de la bibliothèque – 4930 documents à disposition – 1718 personnes empruntrices – 265 utilisateurs d'internet – ensemble du rapport à disposition en mairie.

Le rapport n'est malheureusement qu'une suite de chiffre sans aucune explication et sans aucune présentation des activités proposées (heure du conte, stage effectué...)

Expo Art Plastique au marché couvert les 11 et 12 mai – vernissage le 11 mai à 16h00 – les conseillers sont les bienvenus.

La séance est levée à 22heures30.